



Règlement du Jeu-concours JNCP 2023

« Quiz JNCP 2023 »

Article 1 : Objet

A l'occasion de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF) organise, en partenariat avec les communes de Bergues, Bollezeele, Brouckerque, Esquelbecq, Herzeele, Hondschoote, Volckerinckhove, Watten, Wormhout et Zegerscappel et les unions commerciales et artisanales : Le Zenith, Alliance, Locaux Motiv', UC Watten, les Pépites Hondschootoises un jeu-concours réservé aux adultes (âgés de plus de 18 ans) habitant sur le territoire de la CCHF dont voici la liste des communes : *Bambecque, Bergues, Bierne, Bissezele, Bollezeele, Broxeele, Brouckerque, Cappelle-Brouck, Crochte, Drincham, Eringhem, Esquelbecq, Herzeele, Holque, Hondschoote, Hoymille, Killem, Lederzele, Ledringhem, Looberghe, Merckeghem, Millam, Nieurlet, Oost-Cappel, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Momelin, Saint-Pierre-Brouck, Socx, Steene, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, Watten, West-Cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel.*

Article 2 : Modalités

Chaque adulte participant, habitant sur le territoire de la Communauté de Communes et souhaitant participer au jeu-concours, ne pourra présenter qu'un seul bulletin de participation par commerce sur lequel figureront impérativement les informations suivantes :

- 1- Son nom et prénom
- 2- Son adresse et son n° de téléphone et courriel
- 3- Sa date de naissance
- 4- Ses réponses

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le bulletin de participation est remis par le commerçant/artisan participant lors de sa venue dans le point de vente. Un exemplaire de ce règlement sera disponible dans les commerces et mairies des communes participantes.

Le but du jeu-concours est de répondre aux 3 questions posées.

La question 1 consiste à répondre à une question, en cochant la bonne réponse parmi les réponses proposées.

Pour la question 2, il conviendra de chercher un objet commun présent dans les commerces participants.

La 3ème question consistera grâce au QR Code communiqué par le commerçant/artisan à décrypter le rébus. Ce dernier est en lien avec la JNCP. Une seule et unique phrase pour l'ensemble des commerçants/artisans participants sera proposée.

Pour être valide, le bulletin de participation devra être tamponné par le commerçant/artisan.

La CCHF ne pourra être tenue responsable en cas d'annulation.

Des ajouts au présent règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les noms des gagnants pourront être diffusés dans les publications CCHF et communales.

Les participants pourront demander de ne pas y figurer. Ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation sur les données les concernant sur simple demande à l'adresse de la CCHF conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004. La CCHF s'autorise à annuler le concours en cas de force majeure, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être exigée.



Article 3 : Transmission, Délibérations et Récompenses

Le jeu-concours est organisé dans les commerces des communes participantes Bergues, Bollezeele, Brouckerque, Esquelbecq, Herzeele, Hondschoote, Volckerinckhove, Watten, Wormhout et Zegerscappel du lundi 9 au dimanche 15 octobre 2023.

Les bulletins de participation devront être déposés en mairie ou chez les artisans et commerçants des communes inscrites à la JNCP **au plus tard le mercredi 18 octobre 2023**. La mairie est chargée de centraliser l'ensemble des bulletins de participation réceptionnés dans sa commune. L'ensemble des bulletins des communes participantes à l'opération sera récupéré par la CCHF qui procédera au tirage au sort.

Le tirage au sort prévu le mardi 24 octobre désignera dix gagnants parmi les bulletins comportant les bonnes réponses pour l'ensemble des communes participantes.

A gagner, 300 euros de bons d'achat à valoir dans les commerces de proximité des communes inscrites à la JNCP, répartis comme suit : 10 bons d'achat de 30€ chacun, soit un bon d'achat par gagnant. Le bon d'achat sera valable jusqu'au 30 Juin 2024.

Les bons d'achat seront transmis aux gagnants par courriel ou par courrier ou en main propre au siège de la CCHF.

Le fait de participer au jeu concours implique aux candidats l'entière acceptation de ce règlement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la CCHF – 468 rue de la couronne de Bierne – 59380 BERGUES.
Tél : 03 28 22 57 26 – Mail : stephanie.calcoen@cchf.fr – www.cchf.fr

